



COMMUNE DE PESSAC-SUR-DORDOGNE

SEANCE DU 06 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le six avril à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le trente mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard DUDON.

Étaient présents : Mmes PLANCHAT, BRACHET, VANNEAUD
MM. COUAIRON, GOBERT, LISSOT, TALON, FAUP-MANDRAT

Absents excusés : Mme PEYTHIEU représentée par Mme BRACHET

Absent :

Secrétaire de séance : M.GOBERT

Le Compte rendu du Conseil Municipal, en date du 09 mars 2021, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

I/Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les orientations budgétaires de cette année sont restreintes. L'épargne de gestion de la collectivité étant faible, il est nécessaire de la consolider et de l'augmenter. C'est ainsi que les investissements de cette année sont réduits et que les taux d'imposition des taxes locales ont dû être reconsidérés.

a/Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

La commission des finances qui s'est réunie le 31 mars dernier, propose d'augmenter le produit fiscal (la somme des taxes) attendu de 10 000€.

Ainsi, il convient d'augmenter le taux de la taxe foncière bâti et non bâti.

Après s'être concerté, le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité,** d'adopter les taux suivants :

-taxe sur le foncier bâti : 30,96% soit une augmentation de 1.80%

-taxe sur le foncier non bâti : 59,29% soit une augmentation de 3.45%

Remarque :

Madame BRACHET indique que depuis quelques années, les agriculteurs sont partiellement exonérés sur le foncier non-bâti. Cette exonération est de 20% sur leur base d'imposition. Elle précise que la base des valeurs foncières est élevée sur la commune.

b/ Attribution des subventions aux associations

L'assemblée délibérante **VOTE, à l'unanimité,** l'attribution des subventions allouées aux associations. Une subvention complémentaire d'un montant de 50 euros sera versée à la Maison des Lycéens qui est une association gérée par les lycéens et lycéennes du lycée Élisée Reclus de Sainte Foy la Grande, afin d'améliorer la vie lycéenne et la cohésion sociale à travers des activités (tournois multisports, sorties cinéma...). Leur local au sein du lycée est également à réaménager.

Ces subventions sont allouées aux associations sur présentation des comptes de résultat de l'année 2020.

c/Vote du budget

Après concertation, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021, arrêté lors de la commission des finances du 31 mars 2021 et présenté par Madame BRACHET, comme suit :

-dépenses et recettes de fonctionnement : 357 593.57€

-dépenses et recettes d'investissement : 178 292.62€

Les projets d'investissement pour l'année sont :

- la fin de l'étude relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- l'achèvement des travaux d'enfouissement des réseaux rue du Port,
- la construction des sanitaires publics,
- l'achat d'un souffleur et d'une débroussailleuse à fil.

Le Conseil Municipal,

vu l'avis de la Commission des finances du 31 mars 2021,

vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2021 arrêté par la commission des finances :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Remarque

*En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, Madame BRACHET précise que les participations communales au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) et au Syndicat des eaux service assainissement collectif de la région de Gensac-Pessac, sont importantes pour le budget communal. La participation du SIRP a été révisée à la baisse pour cette année.

Questions diverses

***Construction des sanitaires publics**

Madame BRACHET fait remarquer que le montant prévu au budget pour financer les travaux de construction des sanitaires est élevé. Elle aurait préféré que le Conseil Municipal opte pour une solution moins onéreuse (installation de sanisettes par exemple)

***Terrain de tennis**

Madame BRACHET demande qu'un panneau interdisant le stationnement de véhicule sur l'aire du practice du terrain de tennis et le jeu de ballon contre le fronton, soit affiché. Le sol de ce practice se dégrade. Une réflexion est menée pour l'installation d'une clôture afin d'éviter ces stationnements récurrents. Elle propose qu'il soit envisagé la construction d'une aire de jeux.

***Location du logement communal 2, place de la Concorde**

Le logement communal sera loué à une famille avec trois enfants à compter du 1^{er} mai 2021. L'agent technique se charge de la réfection des peintures.

Monsieur TALON spécifie que l'isolation des combles sera également revue.

***Parution d'un numéro spécial du petit journal communal**

Monsieur COUAIRON explique que ce numéro spécial est consacré à une randonnée ludique (questions /réponses) de découverte du patrimoine communal. Une boucle de 11 km est accessible au Grand Public. Ce plan de randonnée pourra être distribué aux touristes par la Mairie. Une version sera téléchargeable sur le site communal.

Ce numéro devrait sortir au début de la 2^{ème} semaine des vacances de Pâques pour que les enfants en profitent.

L'application « Terra Aventura », dispositif du Département de la Gironde, regroupe et organise plusieurs circuits ludiques de découverte des patrimoines départementaux dans les communes avec l'objectif de trouver un trésor. Une demande auprès de ce service, est en cours pour publier un circuit dans notre commune.

Monsieur COUAIRON rassure Monsieur le Maire en lui indiquant qu'il a encore de la ressource pour l'élaboration des futurs petits journaux. Il ne se tarit pas d'idées pour l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.